

ANNEE 2024

CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

GENERALITES

Subventions de fonctionnement

L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives s'effectue après examen des demandes adressées au bureau des sports de la Ville de Pontivy, sur la base des éléments figurant dans les dossiers (dossier demande de subvention + critères d'attribution de subvention OMS). La volonté de la Ville et de l'Office Municipal des Sports est de s'appuyer sur la réflexion et la concertation afin de rendre les aides financières allouées aux associations sportives plus équitables et transparentes.

Cela se traduit notamment par l'application de critères d'attribution de subventions.

Critères d'attribution

- L'association doit avoir un agrément Jeunesse et Sports et avoir son siège social à Pontivy.
- Les clubs qui se créent dans une discipline qui existe déjà sur la commune ne seront pas obligatoirement subventionnés, car il convient au contraire de mutualiser et favoriser le regroupement des clubs.
- La hauteur de l'aide financière attribuée à chaque club par la ville de Pontivy résulte d'un calcul arithmétique effectué sur les bases suivantes :
 - 1 - Des points sont attribués à partir de certains critères à savoir :
 - Le nombre de licenciés (compétiteurs, non compétiteurs).
 - La tranche d'âge des licenciés.
 - Le niveau de pratique.
 - Les frais de déplacement.
 - L'encadrement.
 - L'emploi de personnel salarié.
 - 2 - On obtient ainsi un total de points. Celui-ci multiplié par une valeur du point, permet de calculer le montant de chaque subvention.
- Les subventions peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction, par exemple d'un changement de niveau de pratique, des résultats obtenus ou le nombre de licenciés....

CRITERES

1) Nombre de licenciés et enquête de domiciliation

	licenciés compétiteurs				Licenciés non compétiteurs			
	Pontivyens	Py communauté	Autres	Total	Pontivyens	Py communauté	Autres	Total
- 18 ans								
+18								
féminines (effectif dans club)								
Total effectifs								

* **Joindre listing officiel de la Fédération**

2) Montant de la cotisation

* cotisation Fédérale adulte :

* cotisation Fédérale jeune :

* cotisation associative adulte :

* cotisation associative jeune :

3) Niveau de pratique (saison en cours 2023/2024)

Sports collectifs: **Football, Rugby, Volley-ball, Basket-ball, Handball**

	Niveau	Adulte	jeune	Nombre d'équipes
Niveau National	N1			
	N2			
	N3			
Niveau Régional	R1			
	R2			
	R3			
	pré-régional			
Niveau Départemental	D1			
	D2			
	D3			

- Sports individuels : **Tennis, Tennis de table, Badminton, Pétanque, Boule, Triathlon**

Championnat par équipe sur plusieurs rencontres					
EQUIPE			INDIVIDUEL		
Niveau des compétitions		Nombre d'équipes	Niveau des compétitions		Nombre d'athlètes
Niveau international			Niveau international		
National 1			National 1		
National 2			National 2		
National 3			National 3		
Inter-régional			Inter-régional		
Régional 1			Régional 1		
Régional 2			Régional 2		
Régional 3			Régional 3		
Pré Régional			Pré Régional		
Départemental 1			Départemental 1		
Départemental 2			Départemental 2		
Départemental 3			Départemental 3		

** Remplir ce tableau dans le cadre des championnats interclubs/compétitions par équipe*

- Sports individuels : **Athlétisme, Gymnastique, Canoë Kayak, Escrime, Tir, Natation, Tir à l'arc, Ball Trap, Equitation, Haltérophilie, Cyclisme**

Championnat par équipe sur une compétition					
EQUIPE			INDIVIDUEL		
Niveau des compétitions		Nombre d'équipes	Niveau des compétitions		Nombre d'athlètes
Niveau international			Niveau international		
National 1			National 1		
National 2			National 2		
National 3			National 3		
Inter-régional			Inter-régional		
Régional 1			Régional 1		
Régional 2			Régional 2		
Régional 3			Régional 3		
Pré Régional			Pré Régional		

Départemental 1			Départemental 1		
Départemental 2			Départemental 2		
Départemental 3			Départemental 3		

*** Remplir ce tableau dans le cadre des championnats interclubs/compétitions par équipe**

Sports individuels : **Judo, karaté et Gouren**

JUDO/Grades	Nombre Athlètes	KARATE/Grades	Nombre Athlètes	AÏKIDO/Grades	Nombre Athlètes
Blanche-rouge 8 ^{ème} Dan					
Blanche-rouge 7 ^{ème} Dan		Blanche-rouge 7 ^{ème} Dan			
Blanche-Rouge 6 ^{ème} Dan		Blanche-Rouge 6 ^{ème} Dan			
Noire 5 ^{ème} Dan		Noire 5 ^{ème} Dan			
Noire 4 ^{ème} Dan		Noire 4 ^{ème} Dan			
Noire 3 ^{ème} Dan		Noire 3 ^{ème} Dan			
Noire 2 ^{ème} Dan		Noire 2 ^{ème} Dan			
Noire 1 ^{er} Dan		Noire 1 ^{er} Dan			

GOUREN/Rannig	Nombre Athlètes
Noir	
Marron	
Violet	

4) Frais de déplacement 2023

4-1 Sports collectifs (année civile du 1/01 au 31/12/2023) :

Niveau de pratique	Préciser le niveau	Nombre d'équipes engagées	
		seniors	jeunes
Niveau national N1			
N2			
N3			
Niveau régional R1			
R2			
R3			

Pré-régional			
Niveau départemental D1			
D2			
D3			

*** Ne sont considérés que les déplacements pour les rencontres officielles de championnat selon le calendrier de la fédération (sur présentation du calendrier sportif et résultats).**

4-2 Sports individuels (année civile du 1/01 au 31/12/2023) :

Déplacements	km	Véhicule léger	Mini bus	Nombre de sportifs
sur présentation du calendrier sportif et des résultats				

*** Ne sont considérés que les déplacements pour les rencontres officielles selon le calendrier de la fédération.**

5) L'encadrement – Aide aux formateurs

Encadrement	diplôme	Nom - Prénom	Temps plein	Temps partiel nombre d'heures
Brevet d'état d'éducateur sportif 1 ^{er} degré				
Brevet d'état d'éducateur sportif 2 ^{ème} degré				

DJEPS				
BPJPS				
Brevet fédéral				
Arbitres				

*** joindre photocopie diplômes et licences**

AIDES "SPORTS"

AIDES A LA FORMATION ET L'EMPLOI D'EDUCATEURS

Cette initiative a pour objectifs d'avoir des éducateurs mieux formés et de faciliter la création des emplois sportifs ceci à plein temps ou à temps partiels (mi-temps minimum)

- Aides à la formation : pour la préparation d'un diplôme d'état (10%).
- Aides à l'emploi : l'enveloppe pour l'emploi sportif en équivalent temps plein peut être subventionné, des conditions d'acceptation et des modalités sont nécessaires.

AIDES AUX CLUBS OU SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

- Equipes (niveau national) ou sportifs de haut niveau :

*** Joindre la liste**

- Pour quelles raisons la Ville soutient-elle le sport de haut niveau ?

L'engagement du sport de haut niveau en direction des jeunes:

- un symbole de réussite, d'exemplarité et d'intégration basé sur des valeurs telles que l'effort et la persévérance, l'entraide collective, le respect des règles,
- une participation courante des sportifs de haut niveau à la formation des jeunes du club,
- une émulation collective entretenue voire générée par les performances des sportifs,
- un signe de dynamisme et d'attractivité pour le club, la Ville de Pontivy,
- un rayonnement à l'extérieur par la représentation de la Ville et ses valeurs.

- Qu'est-ce que le haut niveau ?

Si la définition ministérielle du haut niveau renvoie au classement par catégorie (Espoirs, Elite...) et aux parcours d'excellence que chaque Fédération organise depuis l'échelle départementale jusqu'au niveau national, le haut niveau doit s'entendre plus largement et notamment dans le cadre du soutien que la Ville lui reconnaît et lui octroie.

La Ville peut apporter ainsi son soutien technique et financier aux clubs pontivyens évoluant au niveau national et pour des sportifs participants aux Championnats de France,

d'Europe, du Monde et JO.

AIDES AUX INITIATIVES DANS LE CADRE DU SPORT-SANTE

Le sport au service de la santé. En s'orientant avec le concours des différents acteurs intervenant dans ce domaine (C.P.A.M., A.R.S., corps médical...) permettre d'améliorer l'état de santé de publics à risque (pathologie cardiaque, diabète, cancer...). Les associations sportives mettant en place des projets dans ces directions pourront solliciter une subvention.

AIDES A LA PRATIQUE MIXTE DANS LES CLUBS

Les associations qui mettront en place des actions permettant de développer la mixité au sein de leur pratique sportive, de l'encadrement et de l'arbitrage et qui par conséquent approcheront du 50- 50 % seront aidées.